

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MAI 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVE
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Servane GESRET
M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Date de la convocation et d'affichage : 17 mai 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Objet de la Délibération
n°2024-0040

- FINANCES :

VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- Education-Culture

	2022	2023	2024	Commentaire
Association Jugon Les Arts	5400 € + subvention exceptionnelle de 2011 € (travaux)	5400 €	5400 €	AC : 3600 €
Association Les danseuses du lac	6000 €	6000 €	6000 €	AC : 5526 €
Association « café philo »		150 €	150 €	
Amis de la bibliothèque	700 €	1000 €	1000 €	
TOTAL			12 400 €	

- Sport

	2022	2023	2024	Commentaire
Team Bikers 22	3645 €	3645 €	3645 €	AC : 3645 €
Vallées Football Club	2829 €	2829 €	2829 €	AC : 2829 €
JUGON DARTS CLUB	/	150 €	150 €	
Jugon Pêche Compétition	/	150 €	150 €	
TOTAL			6 774 €	

Le secrétaire de séance, M. Alexis POIDEVIN

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

